

Compte-Rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale STIC du 30 Novembre 2015 (approuvé le 8 avril 2016)

Présents : BARTH Dominique, BAUDEL Thomas, BEAUDOUIN-LAFON Michel, BEKCHEVA Maria, BESNARD Florence, BIDOIT Nicole, DELAUNE Stéphanie, DESSANTE Philippe, EL AYOUBI Salah-Eddine, KLAUDEL Hanna, LAMNABHI-LAGARRIGUE Françoise, LAURENT Maryline, RAHMAN Rashedur, ROSSI Maria, ROUX Mattias, SIBILLE Alain, VEQUE Véronique, VILNAT Anne

Excusés : BOUNFOUR Ahmed, DOERR Benjamin, GIAVITTO Jean-Louis, GOUSSEAU Yann, LE PENNEC Erwan

Accueil des doctorants élus au conseil de l'ED

Remerciements aux doctorants du conseil provisoire : DECLERCK David, IROFTI Dina, GLEIZE Martin, DAVID Amélie, LAHSEN-CHERIF Iyad.

L'élection des nouveaux représentants des doctorants a eu lieu le 23 novembre 2015 suite à un vote électronique (1 tour/ liste par pôle, 5ème=2ème ayant le plus de voix)

Ont été élus : BEKCHEVA Maria (pôle1), LAHSEN-CHERIF Iyad (pôle2), RAHMAN Rashedur (pôle 3), ROSSI Maria (pôle 3), ROUX Mattias (pôle 4)

Le mode d'élection des représentants des doctorants devra être spécifié et ajouté au règlement intérieur.

Composition du conseil de l'ED

Modification du Comité de direction : Benjamin DOERR remplace Joris VAN DER HOEVEN en tant que chargé de mission Relations Internationales

Vote sur l'équipe de direction : avis favorable à l'unanimité (vote effectué à main levée)

Bilan : recrutements, inscriptions 2015-2016, soutenances 2015

Nicole Bidoit présente un bilan provisoire des recrutements, inscriptions et soutenances 2015. Les transparents utilisés pendant la réunion du conseil sont disponibles en complément de ce compte-rendu.

Recrutements

Tous les financements établissement ont été attribués sauf 1 financement UPSud, suite à une démission tardive, la liste complémentaire étant épuisée.

Michel Beaudouin-Lafon note qu'il serait intéressant de connaître les motifs des désistements.

Éléments de réponse indiqués après le conseil :

- 2 candidats ont choisi un financement d'une autre université,
- 2 candidats ont choisi une AMX et se sont inscrits à l'ED STIC,
- 1 candidat a choisi un contrat doctoral de TPT appel Futur & Rupture et s'est inscrit à l'ED STIC,
- 1 candidat a choisi un contrat doctoral de Digiteo-Digicosme et s'est inscrit à l'ED STIC,
- 1 candidat a choisi un CORDI INRIA et s'est inscrit à l'ED STIC,
- 1 candidat a choisi un CDD Orange et s'est inscrit à l'ED STIC,
- 1 candidat a choisi un contrat de l'EDMH,
- 2 candidats ont refusé sans transmettre de motif.

Point relevé : la transmission des informations sur les financements avec les établissements est à améliorer.

Inscriptions

Mi novembre, 520 inscriptions sont en cours dont 132 nouveaux doctorants.

Il est noté une difficulté de prise en main d'ADUM.

Discussion sur les signatures originales : l'ED STIC accepte les scans mais la signature du directeur de pôle doit être originale. Stéphanie Delaune précise que l'ENS Cachan demande des dossiers comportant toutes les signatures originales. Ce problème n'est pas remonté jusqu'aux assistantes pour le moment.

Répartition par type de contrat : 49% des inscrits ont un contrat doctoral

Michel Beaudouin-Lafon indique qu'il serait intéressant de connaître l'origine des fonds.

La date limite pour les réinscriptions diffère selon les établissements :

- UPSud : 18/12
- TPT : 30/09 (pour le dossier papier)
- UEVE : pas de date
- UVSQ : 30/09 reconductible chaque fin de mois
- Polytechnique : le paiement doit être effectué avant le 31/10

Dérogations



Ont été transmis au conseil les tableaux sur les dérogations taux d'encadrement, à l'HDR et durée de thèse. Le comité de direction a donné un avis favorable à toutes les demandes.

Soutenances

La 1ère soutenance de l'ED STIC a eu lieu le 22/09/2015. Entre septembre et fin décembre sont prévues 58 soutenances.

Discussion du Règlement Intérieur et de la charte (VOTE)

La charte du doctorat est en cours de finalisation. Le règlement intérieur décrit le fonctionnement de l'ED.

Remarque de Mattias Roux : le directeur de laboratoire du LRI a dû signer toutes les chartes des doctorants en 1ère année mais aussi en réinscription, ce qui fait beaucoup.

Maryline Laurent demande comment est nommé le référent pour le suivi annuel.

Nicole Bidoit précise que la création d'un vivier de référents va être effectué début 2016. Le référent peut être un EC ou un chercheur et peut faire ou non partie du comité de pôle. Il n'y a pas de nécessité à ce que les thématiques de recherche du référent et du doctorant s'intersectent. Le rôle du référent est de fournir un interlocuteur de proximité géographique au doctorant ; le suivi annuel comprend un entretien obligatoire entre le doctorant et le référent, sur un mode qui peut être assez informel pour permettre au doctorant de positionner son avancement et d'échanger sur les différents aspects de sa vie de doctorant. Le référent apporte un regard extérieur à l'environnement quotidien du doctorant.

Dominique Barth demande qui propose le nom du référent et indique qu'il faut éviter la carence : le référent pourrait proposé par le directeur de thèse.

Nicole Bidoit : le référent sera désigné, cette année, au moment du PIF. Il faudra identifier dans chaque pôle et dans chaque établissement un vivier de personnes volontaires. L'affectation sera faite selon des critères de proximité géographique, le référent ne devant pas être dans la même équipe que le doctorant.

Il y aura aussi un suivi à mi-parcours, une sorte de soutenance à mi-parcours entre le 16ème et le 20ème mois de la thèse. Voir le règlement intérieur.

Pour TSP, Bruno Defude s'est proposé pour être correspondant établissement et pourra aider au processus de suivi.

Philippe Dessante indique que le suivi à mi-parcours à l'ED E0BE est délégué au laboratoire.

L'IFPEN a déjà un suivi ; INRIA également : il faut éviter à la redondance.



Mattias Roux voudrait avoir des informations sur les formations.

Les formations transverses sont mutualisées pour toutes les EDs (catalogue). Il y a un PIF à compléter puis à faire signer par le directeur de thèse. Ce point sera abordé lors de la réunion de rentrée du 16 décembre 2015 car pour l'instant l'ED n'a pas communiqué sur ce sujet. A noter : sur le site de Paris-Saclay la page formation de l'ED STIC est à jour.

Michel Beaudouin-Lafon demande pourquoi les missions doctorales ne comptent pas dans la formation. Si les CIFRE sont exonérées pourquoi ne pas exonérer les doctorants ayant une mission ? Pourquoi ne pas comptabiliser les cours du Master de leur directeur de thèse ?

Nicole Bidoit : les cours du Master des directeurs de thèse sont désormais comptabilisés dans la formation. Les CIFRE sont en partie exonérés, mais pas systématiquement si ils suivent des formations au sein de l'entreprise. Les missions ne sont pas des formations.

Salah-Eddine El Ayoubi demande s'il y a des critères pour une réinscription. Est-ce qu'il y a des étapes à valider quand la thèse ne se passe pas bien ?

Nicole Bidoit : le doctorant ou le directeur de thèse informe l'ED du problème. Des entretiens sont organisés avec le doctorant et son directeur de thèse pour confronter les points de vue. Si les échanges n'aboutissent pas à un consensus, une procédure de médiation existe, rédigée par le Collège et mentionnée dans la charte;

Décision : un paragraphe à ajouter au règlement intérieur pour mentionner ce cas et cette procédure.

Le contrat doctoral est interrompu s'il n'y a pas de réinscription. Une procédure de licenciement peut également être engagée.

Nicole Bidoit demande si le conseil souhaite qu'un système de pouvoir pour les membres du conseil absents à la réunion du conseil soit mis en place.

Décision du conseil : non pour les jurys mais accord lorsque ce sont des réunions ordinaires pour autoriser les absents à donner un pouvoir à 1 seule personne désignée. Si il est observé que ce système entraîne des dérives, la décision sera remise en question.

Vote sur le règlement intérieur avec les rajouts proposés : 17 voix favorables - 1 voix contre (vote à main levée)

Questions diverses

Thomas Baudel souhaite que soit discutée de la place des docteurs en entreprise. IBM accueille beaucoup de docteurs. Les docteurs en entreprise ne sont pas tous affectés dans des départements recherche, il y a souvent des différences de carrière entre ingénieurs, docteurs CIFRE et les autres docteurs. Cette différence ne valorise pas le doctorant ni l'Université. Il faudrait par exemple mieux valoriser les stages de doctorant en entreprise.



Alain Sibille précise qu'il y a un travail sur les formations en ce sens : parcours de formation sur l'entreprise en cours de mise en place à TPT, CentraleSupélec, TSP. La thèse n'est pas facile à valoriser en entreprise mais à terme c'est un point positif.

Nicole Bidoit indique que une offre de formation dans ce sens est disponible pour tous les doctorants même si encore insuffisante : valorisation de la mobilité, séjour en entreprise, programmes comme ICT Lab, post-doc en entreprise à la fin de la thèse,

Mattias Roux pose la question du statut des docteurs en entreprise. Le doctorat est, de manière générale, reconnu entre Bac +5 et Bac+8.

A voir en comité de direction : % de la carrière des docteurs en entreprise

Un doodle sera envoyé pour le prochain conseil.

A NOTER ABSOLUMENT : date du jury du concours le 10 juin 2016

